



联合国 粮食及 农业组织

Food and Agriculture United Nations

Organisation des Nations et l'agriculture

Продовольственная и Unies pour l'alimentation сельскохозяйственная организация Объединенных Наций

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

منظمة سطمه الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-quatrième session

Rome, 7-11 novembre 2022

Élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 Priorités régionales et priorités techniques

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Beth Crawford Directrice, Bureau de la stratégie, de la programmation et du budget Tél.: +39 06570 52298 Courriel: OSP-Director@fao.org

RÉSUMÉ

- ➤ Le présent document fait suite aux indications données par le Conseil à sa cent soixantehuitième session concernant les ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023 (CL 168/REP) et constitue la première étape de l'examen du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025.
- Les sections II et III résument les priorités régionales et les priorités techniques telles qu'elles ont été exprimées lors des conférences régionales et des comités techniques qui se sont tenus en 2022, priorités qui seront intégrées dans l'élaboration du PMT 2022-2025.
- La section IV donne un aperçu des mises à jour apportées au cadre de résultats institutionnels qui constitue la base du suivi et des rapports officiels au titre du PMT 2022-2025.
- Les Membres ont souscrit à toutes les priorités régionales et techniques sélectionnées, y compris à la correspondance entre ces priorités et les domaines prioritaires du Programme (DPP) et les objectifs de développement durable (ODD).
- Les thèmes généraux qui ressortent des conférences régionales et des comités techniques sont notamment la situation de l'alimentation et de l'agriculture compte tenu de la pandémie de covid-19 et des effets des conflits sur la sécurité alimentaire mondiale, et la lutte contre le changement climatique.
- Le cadre de résultats a été mis à jour pour tenir compte des demandes d'ajustement terminologique formulées par l'organe directeur et pour y intégrer toutes les cibles qui restaient non définies pour l'objectif 5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- ➤ Le Comité du Programme est invité à:
 - a) prendre note des priorités régionales et des priorités techniques et donner les indications qu'il juge utiles au Conseil pour éclairer l'examen par celui-ci des rapports des conférences régionales et des comités techniques qui se sont tenus en 2022;
 - b) prendre note des mises à jour apportées au cadre de résultats, qui constitue la base du suivi et des rapports officiels au titre du PMT 2022-2025.

Projet d'avis

Le Comité:

- a pris note avec satisfaction du document PC 134/2, intitulé «Élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 – Priorités régionales et priorités techniques»;
- > a apporté son appui aux priorités sélectionnées par les conférences régionales et les comités techniques pour orienter l'élaboration du PMT révisé 2022-2025;
- > s'est félicité que les indications du Conseil aient été prises en compte, comme en témoigne l'annexe 1, intitulée «Cadre de résultats actualisé 2022-2025».

I. Introduction

- 1. En janvier 2022, la FAO a commencé à mettre en œuvre le Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025 et le Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023 (C 2021/3), suite à l'approbation de ces deux instruments par la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session, et à l'approbation des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023 (CL 168/3) par le Conseil, à sa cent soixante-huitième session.
- 2. Conformément au calendrier relatif à l'apport et à la supervision des organes directeurs défini dans les Textes fondamentaux de la FAO¹, les participants aux conférences régionales et aux comités techniques ont apporté leur contribution sur les priorités à prendre en compte dans les programmes de la FAO afin d'aider à l'élaboration du PMT révisé 2022-2025 qui sera examiné par les organes directeurs lors des sessions prévues au premier trimestre 2023.
- 3. Le présent document constitue donc la première étape du processus d'examen du PMT 2022-2025. Il présente la suite donnée aux indications fournies par le Conseil à sa cent soixante-huitième session² concernant les ajustements à apporter au PTB 2022-2023.
- 4. Les sections II et III du présent document résument les priorités régionales et les priorités techniques telles qu'exprimées lors des conférences régionales et des comités techniques qui se sont tenus en 2022, priorités qui seront intégrées dans l'élaboration du PMT révisé 2022-2025; la section IV donne une version actualisée du cadre de résultats 2022-2025 qui constitue la base du suivi et des rapports officiels. Les appendices 1 et 2 résument sous une forme graphique les priorités régionales et les priorités techniques. L'annexe 1 présente le cadre de résultats actualisé.

II. Priorités exprimées lors des conférences régionales tenues en 2022

5. Les conférences régionales ont tenu les sessions suivantes en 2022:

Conférences régionales	Date
Conférence régionale pour le Proche-Orient (NERC) trente-sixième session	10-13 janvier 2022 7-8 février 2022
Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (APRC) trente-sixième session	8-11 mars 2022
Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LARC) trente-septième session	28 mars-1 ^{er} avril 2022
Conférence régionale pour l'Afrique (ARC) trente-deuxième session	11-14 avril 2022
Conférence régionale pour l'Europe (ERC) trente-troisième session	10-13 mai 2022
Septième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (INARC)	12-14 avril 2022

6. Les participants aux conférences régionales ont pris note et se sont félicités du rôle essentiel du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO pour ce qui est d'orienter les travaux de l'Organisation et de contribuer à la réalisation des ODD dans leurs régions respectives. De même, ils ont accueilli avec satisfaction l'attention qui a été accordée aux situations, aux besoins et aux priorités spécifiques des Membres des différentes régions dans ce cadre stratégique. Les Membres ont salué la pertinence des

¹ Textes fondamentaux de la FAO, volume II, section F, «Mise en œuvre des actions du Plan d'action immédiate concernant la Réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi axé sur les résultats», «Calendrier relatif à l'apport et à la supervision des organes directeurs dans le cadre des systèmes réformés de programmation, de budgétisation et de suivi fondé sur les résultats».

² CL 168/REP.

20 domaines prioritaires du programme (DPP)³, mis en correspondance avec les priorités/initiatives régionales de façon à concrétiser les *quatre améliorations* et à atteindre les ODD, tout en utilisant pleinement les accélérateurs transversaux que sont les technologies, l'innovation, les données et les compléments et en intégrant les thèmes transversaux, à savoir l'égalité femmes-hommes, les jeunes et l'inclusion dans l'ensemble des activités de la FAO.

- 7. Les participants aux conférences régionales ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur l'élaboration de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, et ont souligné l'importance d'un renforcement des partenariats avec les petits producteurs et leurs organisations, ainsi qu'avec le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises agroalimentaires et les consommateurs.
- 8. Les Membres ont apprécié, entre autres, les initiatives à l'échelle de l'Organisation telles que les initiatives Main dans la main, Un pays un produit prioritaire et 1 000 villages numériques ou comme le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19. Concernant la pandémie de covid-19, les Membres se sont dits inquiets des conséquences que celle-ci pourrait avoir sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment de ses effets préjudiciables sur les productions végétales, animales et halieutiques, sur la transformation des produits alimentaires par les PME et sur les prix des aliments de base.
- 9. Les Membres ont insisté sur le rôle des systèmes agroalimentaires dans la reprise économique, le développement de l'accès à une alimentation saine, la création d'emplois dans les zones rurales et urbaines, la gestion durable des ressources naturelles et l'accélération des progrès accomplis sur la voie des ODD, entre autres priorités.
- 10. Les priorités et initiatives régionales représentent les approches qui doivent permettre à la FAO de concrétiser sa vision et d'atteindre les objectifs mondiaux des Membres, en opérant une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté. Ces priorités et initiatives régionales ont été présentées aux participants des conférences régionales par le truchement des 20 DPP et des cibles des ODD associées, dans les documents intitulés «Priorités de la FAO dans la région [...] au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO»⁴. Toutes les priorités/initiatives régionales nouvelles ou actualisées ainsi que la correspondance entre ces priorités et le Cadre stratégique 2022-2031 ont été approuvées par les participants aux conférences régionales de 2022.
- 11. En outre, à la septième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (INARC), qui s'est tenue du 12 au 14 avril 2022, les participants ont examiné plusieurs domaines thématiques, notamment les coalitions créées dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et la COP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; les faits nouveaux et l'innovation en matière de protéines, au service de systèmes alimentaires durables; les organes chargés de l'établissement de normes (Codex Alimentarius et Convention internationale pour la protection des végétaux); et les pertes et le gaspillage alimentaires. Parmi les priorités sélectionnées par les participants à la septième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord afin d'orienter les travaux de la FAO en 2022-2023, on peut citer les effets des conflits sur la sécurité alimentaire mondiale, la gouvernance de la FAO, le changement climatique et la résilience, la science et l'innovation, et le commerce agricole.
- 12. L'appendice 1 présente la correspondance entre les *quatre améliorations*, les 20 DPP et les priorités régionales ou initiatives régionales des cinq régions.

.

³ Les domaines prioritaires du Programme (DPP) illustrent la valeur ajoutée et l'avantage comparatif de la FAO s'agissant de réaliser les quatre améliorations.

⁴ NERC/22/3; APRC/22/8; LARC/22/2; ARC/22/3; ERC/22/5.

III. Priorités exprimées par les comités techniques lors de leurs sessions respectives de 2022

13. Les comités techniques ont tenu les sessions suivantes en 2022:

Comités techniques	Date
Comité des produits (CCP) soixante-quinzième session	13-15 juillet 2022
Comité de l'agriculture (COAG) vingt-huitième session	18-22 juillet 2022
Comité des pêches (COFI) trente-cinquième session	5-9 septembre 2022
Comité des forêts (COFO) vingt-sixième session	3-7 octobre 2022

- 14. Les comités techniques ont approuvé les priorités techniques proposées dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025, telles qu'elles figurent dans les documents exposant le programme de travail dans les domaines respectifs de ces comités techniques⁵.
- 15. À sa soixante-quinzième session, le Comité des produits a examiné l'évolution récente des marchés alimentaires et agricoles et a souligné l'importance de la transparence de ces marchés et insisté sur la nécessité de disposer en temps voulu d'informations crédibles les concernant. Dans ce contexte, le Comité des produits a demandé à la FAO de poursuivre et d'intensifier ses activités afin de faciliter la prise de décisions stratégiques éclairées et de promouvoir la coordination des politiques en fournissant des données et des informations objectives et à jour ainsi que des évaluations et des perspectives relatives aux marchés. Le Comité a également souligné que le commerce, conjugué à une productivité efficiente et renforcée et à des systèmes agroalimentaires durables, jouait un rôle fondamental s'agissant d'accroître la sécurité alimentaire mondiale dans toutes ses dimensions.
- 16. À sa vingt-huitième session, le Comité de l'agriculture a examiné le rôle central des systèmes agroalimentaires dans la concrétisation des ODD, abordant une série de sujets tels que le Sous-Comité de l'élevage; les priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments; l'approche «Une seule santé»; le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025; le rapport 2021 sur *L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*; la gouvernance des régimes fonciers applicables à l'eau; la prise en compte systématique de la biodiversité; les liens entre agriculture et forêts; le Partenariat mondial sur les sols; et l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture. Le Comité de l'agriculture a pris note des domaines d'action prioritaires proposés, notamment la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients et durables; la prise en compte des menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à l'approche «Une seule santé»; le climat et les ressources naturelles (biodiversité, terres et eau); et la revitalisation de l'agriculture et la transformation rurale inclusive.
- 17. À sa trente-cinquième session, le Comité des pêches s'est penché sur le développement durable de la pêche et de l'aquaculture; les moyens d'assurer et de renforcer la contribution des systèmes alimentaires aquatiques à la sécurité alimentaire et à l'emploi à l'échelle mondiale et dans un contexte de changement climatique; une meilleure utilisation de la biodiversité; le fait de permettre une croissance équitable des petits acteurs du secteur; et l'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), entre autres enjeux. Le Comité des pêches a apporté son soutien aux domaines d'action prioritaires de la FAO en matière de pêche et d'aquaculture, notamment à une aquaculture durable; à une gestion durable de la pêche; à un commerce et à des chaînes de valeur

⁵ CCP 22/6; COAG/2022/2; COFI/2022/12; COFO/2022/7.1.

durables; et à d'autres facteurs tels que l'amélioration de la qualité et de la couverture des statistiques sur la pêche et l'aquaculture, en s'attachant en particulier aux données relatives à la consommation et à l'accroissement des valeurs nutritionnelles calculées au moyen des bilans alimentaires.

- 18. À sa vingt-sixième session, le Comité des forêts a examiné l'orientation stratégique des activités futures de la FAO en matière de forêts, notamment l'édition 2022 du rapport phare de l'Organisation sur *La Situation des forêts du monde*, sous-titré «des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables»; et les résultats du quinzième Congrès forestier mondial. Le Comité des forêts a approuvé les domaines d'action prioritaires de la FAO en matière de forêts, notamment renforcer l'utilisation et la gestion durables des forêts ainsi que les moyens d'existence, mettre un terme à la déforestation et améliorer la résilience; prendre systématiquement en compte la biodiversité et restaurer les écosystèmes forestiers; et apporter une expertise et fournir statistiques et analyses.
- 19. L'appendice 2 présente la correspondance entre chaque domaine technique prioritaire et les 20 DPP, du point de vue des comités techniques.

IV. Mises à jour apportées au cadre de résultats

- 20. Le cadre de résultats 2022-2025 de la FAO est profondément ancré dans le Programme 2030 et accorde la priorité aux cibles et aux indicateurs des ODD. Il comprend les 20 domaines d'action prioritaires (DPP), les accélérateurs et les thèmes transversaux. Le cadre de résultats guide la planification des activités que la FAO mène au titre du Programme de travail et budget biennal et pose les fondements des rapports sur l'exécution de ce programme, les résultats obtenus et les ressources financières utilisées. Quelques mises à jour ont été apportées au cadre de résultats, comme indiqué ciaprès.
- 21. Les modifications concernant les DPP font principalement suite aux demandes d'ajustement terminologique formulées par l'organe directeur⁶.
- 22. Par ailleurs, la poursuite de l'élaboration du programme de travail afférent à l'objectif 5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs, a permis de définir toutes les cibles nécessaires à une mesure adéquate des résultats à la fin de la période couverte par le Plan à moyen terme 2022-2025.
- 23. Le Cadre de résultats actualisé figure dans l'*annexe 1*. Les autres ajustements apportés au cadre de résultats pour que celui-ci reflète plus fidèlement les évolutions et processus en cours seront intégrés dans le Plan à moyen terme révisé 2022-2025 selon qu'il convient, pour présentation aux Membres en 2023.

⁶ CL 168/REP.

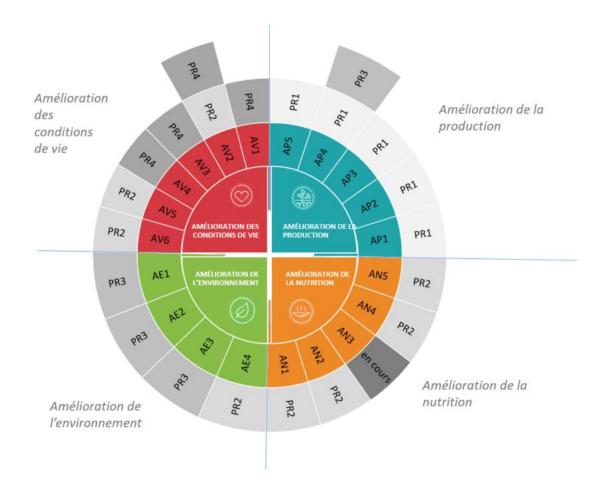
Appendice 1. Priorités/Initiatives régionales proposées par la FAO et approuvées par les participants aux conférences régionales de 2022

Les graphiques qui suivent donnent une représentation visuelle de la relation entre les priorités/initiatives régionales et le cadre institutionnel. Au centre du cercle se trouvent les *quatre améliorations*, sur le cercle intermédiaire, les DPP, et à l'extérieur de ce cercle, les priorités régionales/initiatives régionales correspondant aux différents DPP.

Le tableau ci-après constitue la légende des DPP présentés dans les graphiques.

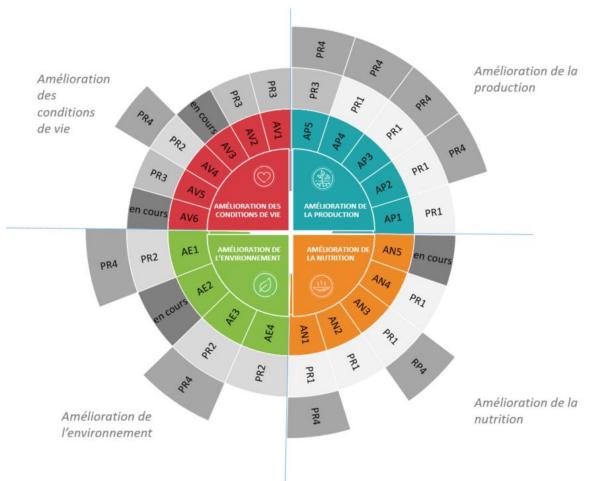
Amélioration de la production	Amélioration de la nutrition	Amélioration de l'environnement	Amélioration des conditions de vie
AP 1. L'innovation au service d'une production agricole durable	AN 1. Une alimentation saine pour tous	AE 1. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	AV 1. Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
AP 2. Transformation bleue	AN 2. La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	AE 2. La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	AV 2. Transformation rurale inclusive
AP 3. Approche «Une seule santé»	AN 3. Des aliments salubres pour tous	AE 3. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	AV 3. Situations d'urgence agricoles et alimentaires
AP 4. Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	AN 4 Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	AE 4. Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	AV 4. Systèmes agroalimentaires résilients
AP 5. Agriculture numérique	AN 5. Transparence des marchés et des échanges commerciaux		AV 5. Initiative Main dans la main
			AV 6. Accroissement des investissements

Région Afrique: priorités régionales et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



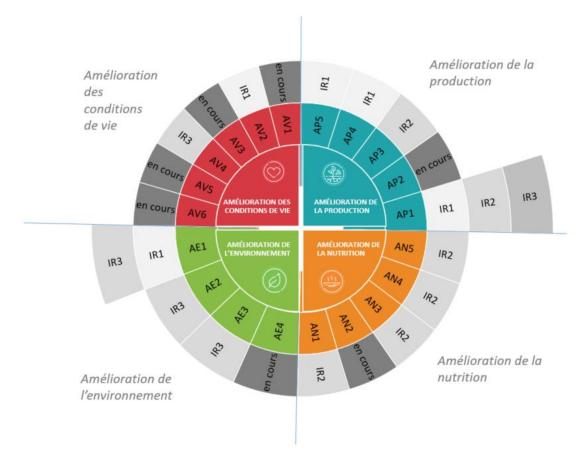
	Priorités régionales (PR)
PR 1	Systèmes de production agroalimentaire
PR 2	Systèmes efficaces et équitables en matière
	d'alimentation et de nutrition
PR 3	Climat et gestion des ressources naturelles
PR 4	Renforcement de la résilience et élimination de
	la pauvreté
En cours	Activités en cours au niveau régional et national

Région Asie et Pacifique: priorités régionales et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



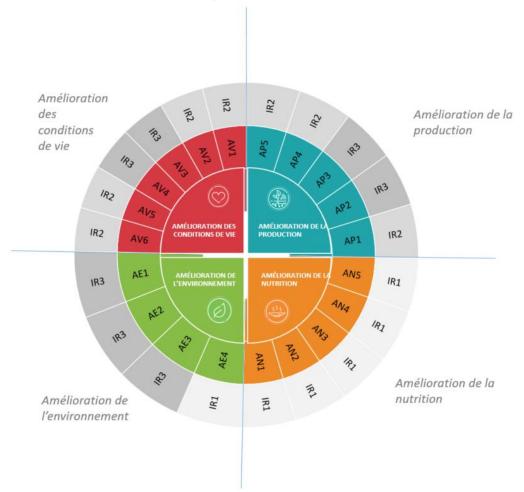
	Priorités régionales (PR)
PR 1	Transformer les systèmes agroalimentaires
PR 2	Accélérer la mise en place d'une gestion durable
	des ressources naturelles
PR 3	Soutenir une transformation rurale inclusive
PR 4	Petits États insulaires en développement (PEID) du
	Pacifique
En cours	Activités en cours au niveau régional et national

Région Europe: initiatives régionales et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



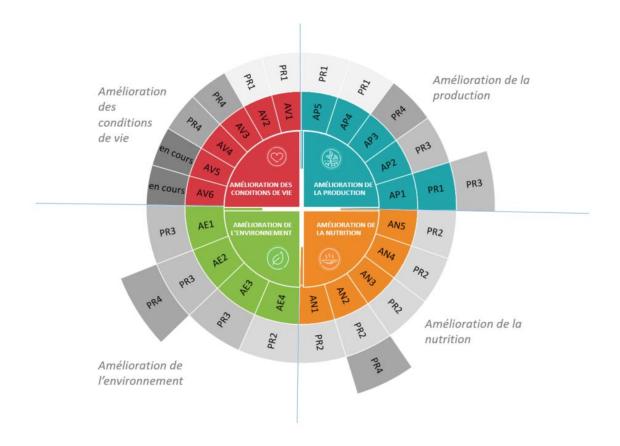
	Initiatives régionales (IR)
IR 1	Transformation rurale et développement du
	numérique
IR 2	Transformation des systèmes alimentaires
IR 3	Ressources naturelles et changement
	climatique
En cours	Activités en cours au niveau régional et
	national

Région Amérique latine et Caraïbes: initiatives régionales et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



	Initiatives régionales (IR)
IR 1	Des systèmes agroalimentaires
	durables
IR 2	Des sociétés rurales prospères et
	inclusives
IR 3	Une agriculture durable et résiliente

Région Proche-Orient et Afrique du Nord: priorités régionales et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



	Priorités régionales (PR)
PR 1	Transformation rurale
PR 2	Sécurité alimentaire et alimentation saine
PR 3	Agriculture plus respectueuse de l'environnement
PR 4	Résilience face aux multiples chocs
En cours	Activités en cours au niveau régional et national

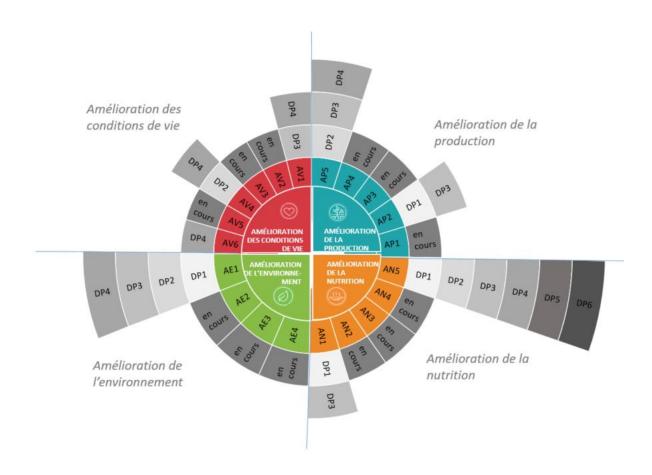
Appendice 2. Priorités techniques proposées par la FAO et approuvées par les comités techniques en 2022

Les graphiques qui suivent donnent une représentation visuelle de la relation entre les priorités techniques présentées dans les documents relatifs au programme de travail dans les domaines respectifs des comités techniques et le cadre institutionnel de la FAO. Au centre du cercle se trouvent les *quatre améliorations*, sur le cercle intermédiaire, les DPP, et à l'extérieur de ce cercle, les priorités techniques correspondant aux différents DPP.

Le tableau ci-après constitue la légende des DPP présentés dans les graphiques.

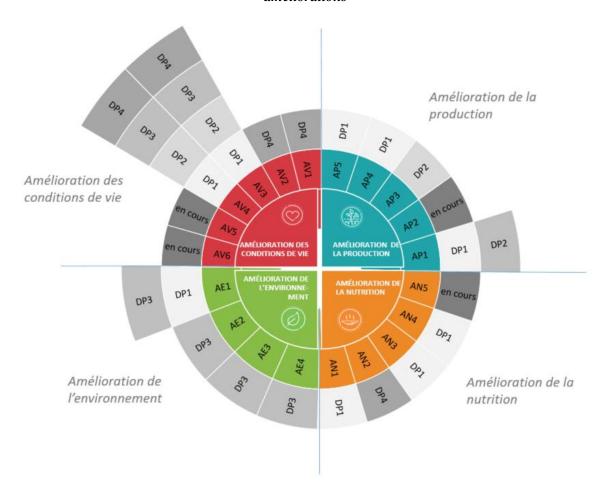
Amélioration de la production	Amélioration de la nutrition	Amélioration de l'environnement	Amélioration des conditions de vie
AP 1. L'innovation au service d'une production agricole durable	AN 1. Une alimentation saine pour tous	AE 1. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	AV 1. Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
AP 2. Transformation bleue	AN 2. La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	AE 2. La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	AV 2. Transformation rurale inclusive
AP 3. Approche «Une seule santé»	AN 3. Des aliments salubres pour tous	AE 3. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	AV 3. Situations d'urgence agricoles et alimentaires
AP 4. Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs AP 5. Agriculture numérique	AN 4 Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires AN 5. Transparence des marchés et des échanges commerciaux	AE 4. Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	AV 4. Systèmes agroalimentaires résilients AV 5. Initiative Main dans la main
			AV 6. Accroissement des investissements

Priorités techniques du Comité des produits et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



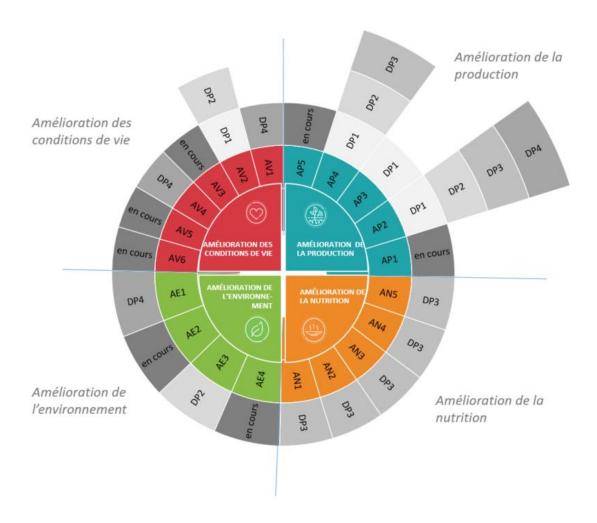
	Domaine prioritaire (DP)
DP 1	Suivi, évaluation et perspectives des marchés des produits
DP 2	Suivi et évaluation de la sécurité alimentaire et alerte rapide
DP 3	Commerce alimentaire et agricole
DP 4	Chaînes de valeur mondiales responsables
DP 5	Groupes intergouvernementaux sur les produits
DP 6	Autres activités de base
En	Activités techniques en cours
cours	

Priorités techniques du Comité de l'agriculture et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



	Domaine prioritaire (DP)
DP 1	Rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables
DP 2	Faire face aux menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à l'approche «Une seule santé»
DP 3	Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau)
DP 4	Revitaliser l'agriculture et la transformation rurale inclusive
En cours	Activités techniques en cours

Priorités techniques du Comité des pêches et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



	Domaine prioritaire (DP)
DP 1	Aquaculture durable
DP 2	Gestion durable de la pêche
DP 3	Commerce et chaînes de valeur durables
DP 4	Facteurs transversaux
En	Activités techniques en cours
cours	

Priorités techniques du Comité des forêts et correspondance avec les DPP et les quatre améliorations



	Domaine prioritaire (DP)
DP 1	Mettre un terme à la déforestation et améliorer la résilience
DP 2	Prendre en compte la biodiversité et restaurer les écosystèmes forestiers
DP 3	Renforcer la production, l'utilisation et les moyens d'existence durables
En cours	Activités techniques en cours